

## DELIBERATIONS

-----

### CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2011

**1 – RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET DU BUDGET PRIMITIF 2011**

**2 – COMPTE DE GESTION COMMUNE 2010**

**3 – COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2010**

**4 – COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT DU VERCORS 2010**

**5 – COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT DU VERCORS 2010**

*Adopté à l'unanimité*

**6 – AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2010**

**7 – AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT DU VERCORS 2010**

**8 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2011**

**9 – BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DU VERCORS 2011**

**10 – VOTE DES TAUX DE LA COMMUNE 2011**

**11 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2011**

**12 – CADRE D'INDEMNISATION DES STAGIAIRES**

**13 – EDITION D'UN GUIDE PRATIQUE**

**14 – ORGANISATION D'UN CONCERT PAR LE CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)**

**15 – MODIFICATION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS 4/11 ANS**

**16 – MODIFICATION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS 12/17 ANS**

**17 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**18 – VENTE D'UNE PARCELLE ALLEE DU SOUVENIR**

**19 – REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE – CONVENTION D'ETUDE -**

<b>EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011</b>
---

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ,  
LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN,  
PELARD, GRAVE, MEREY, MONGE, ARSLANIAN, VECK, WILHELM,  
CRUBELLIER, CLIQUET, LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE,  
MERCIER .

Etaient absents ou excusés :  
Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
Madame CAMPOS,  
Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,  
Monsieur CHERY,

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 27**

**Date de la convocation** : 22 mars 2011

**Délibération N° 01**

*Objet : Compte de Gestion Commune 2010*

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE –,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.  
Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage  
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24  
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ, LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN, PELARD, GRAVE, MEREY, MONGE, ARSLANIAN, VECK, WILHELM, CRUBELLIER, CLIQUET, LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER .

Etaient absents ou excusés :

Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
Madame CAMPOS,  
Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,  
Monsieur CHERY,

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 23** (Monsieur le Maire se retirant pour le vote)

**Votants : 26**

**Date de la convocation : 22 mars 2011**

**Délibération N° 02**

*Objet : Compte Administratif Commune 2010*

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur RITAINE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur SARTELET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		75 071,99	0,00	1 752 087,18		1 827 159,17
Opérations de l'exercice	647 189,75	520 463,50	3 506 881,32	3 919 605,91	4 154 071,07	4 440 069,41
<b>TOTAUX</b>	647 189,75	595 535,49	3 506 881,32	5 671 693,09	4 154 071,07	6 267 228,58
Résultats de clôture		-51 654,26	0,00	2 164 811,77	0,00	2 113 157,51
Restes à réaliser	143 296,00		0,00	0,00	143 296,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	790 485,75	595 535,49	3 506 881,32	5 671 693,09	4 297 367,07	6 267 228,58
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	194 950,26	0,00	0,00	2 164 811,77	0,00	1 969 861,51

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE DES VOIX – Messieurs WILLER, LAURENT et Mesdames CLIQUET et CRUBELLIER ayant voté contre –,

- CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24 et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

**Ville de Hellecourt**

<b>EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011</b>
---

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ,  
LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN,  
PELARD, GRAVE, MEREY, MONGE, ARSLANIAN, VECK, WILHELM,  
CRUBELLIER, CLIQUET, LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE,  
MERCIER .

Etaient absents ou excusés :  
Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
Madame CAMPOS,  
Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,  
Monsieur CHERY,

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 27**

**Date de la convocation** : 22 mars 2011

**Délibération N° 03**

*Objet : Compte de Gestion Lotissement du Vercors 2010*

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE –,

DECLARE que le compte de gestion du Lotissement du Vercors dressé pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.  
Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage  
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24  
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ, LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN, PELARD, GRAVE, MEREY, MONGE, ARSLANIAN, VECK, WILHELM, CRUBELLIER, CLIQUET, LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER .

Etaient absents ou excusés :

Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
Madame CAMPOS,  
Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,  
Monsieur CHERY,

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 23** (Monsieur le Maire se retirant pour le vote)

**Votants : 26**

**Date de la convocation : 22 mars 2011**

**Délibération N° 04**

*Objet : Compte Administratif Lotissement du Vercors 2010*

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur RITAINE, délibérant sur le compte administratif du Lotissement du Vercors de l'exercice 2010 dressé par Monsieur SARTELET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	435 982,07 €	0,00 €	0,00 €	916 662,00 €	435 982,07 €	916 662,00 €
Opérations de l'exercice	36 977,50 €	435 982,07 €	521 486,49 €	279 669,50 €	558 463,99 €	715 651,57 €
<b>TOTAUX</b>	<b>472 959,57 €</b>	<b>435 982,07 €</b>	<b>521 486,49 €</b>	<b>1 196 331,50 €</b>	<b>994 446,06 €</b>	<b>1 632 313,57 €</b>
Résultats de clôture		0,00 €	0,00 €	2 130 570,08 €	0,00 €	2 130 570,08 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>472 959,57 €</b>	<b>435 982,07 €</b>	<b>521 486,49 €</b>	<b>1 196 331,50 €</b>	<b>994 446,06 €</b>	<b>1 632 313,57 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>36 977,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>674 845,01 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>637 867,51 €</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE,

- CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage  
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24  
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

**Ville de Heillecourt**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011**

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ,  
LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN,  
PELARD, GRAVE, MEREY, MONGE, ARSLANIAN, VECK, CRUBELLIER,  
CLIQUET, LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER .

Etaient absents ou excusés :  
Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
Madame CAMPOS,  
Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,  
Monsieur CHERY,  
Monsieur WILHELM.

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 23**

**Votants : 26**

**Date de la convocation : 22 mars 2011**

**Délibération N° 05**

*Objet : Affectation du Résultat Commune*

- Considérant que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du compte administratif,
- Qu'en effet, l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du compte administratif présenté par le Maire, après transmission au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de la commune,
- Que ce n'est donc qu'à partir de la constatation du résultat de fonctionnement au compte administratif et dès lors que ce résultat est positif, que l'exécution de l'autofinancement est réalisée, et sur la base d'une décision de l'assemblée délibérante affectant ce résultat,
- Qu'à l'examen du compte administratif, les résultats sont les suivants :

	RESULTAT CA 2009	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2010	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	75 071,99 €		-126 726,25 €	Dépenses 143 296,00 €	-143 296,00 €	-194 950,26 €
FONCT	1 935 057,52 €	182 970,34 €	412 724,59 €	Recettes		2 164 811,77 €

- Sur avis favorable de la commission Action Economique Emploi Ressources du 10 et du 11 mars 2011,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE –,

- ADOPTE l'affectation suivante :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 2010</b>	<b>2 164 811,77 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>194 950,26 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>1 969 861,51 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>194 950,26 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>0,00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.  
 Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage  
 et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24  
 et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011**

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ,  
LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN,  
PELARD, GRAVE, MEREY, MONGE, ARSLANIAN, VECK, WILHELM,  
CRUBELLIER, CLIQUET, LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE,  
MERCIER .

Etaient absents ou excusés :  
Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
Madame CAMPOS,  
Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,  
Monsieur CHERY,

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 27**

**Date de la convocation : 22 mars 2011**

**Délibération N° 06**

*Objet : Affectation du Résultat Lotissement du Vercors*

- Considérant que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du compte administratif,
- Qu'en effet, l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du compte administratif présenté par le Maire, après transmission au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de la commune,
- Que ce n'est donc qu'à partir de la constatation du résultat de fonctionnement au compte administratif et dès lors que ce résultat est positif, que l'exécution de l'autofinancement est réalisée, et sur la base d'une décision de l'assemblée délibérante affectant ce résultat,
- Qu'à l'examen du compte administratif, les résultats sont les suivants :

	RESULTAT CA 2009	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2009	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-435 982,07 €		399 004,57 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	-36 977,50 €
FONCT	916 662,00 €	0,00 €	-241 816,99 €	0,00 € Recettes		674 845,01 €

- Sur avis favorable de la commission Action Economique Emploi Ressources du 10 et du 11 mars 2011,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE –,



- ADOPTE l'affectation suivante :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>674 845,01 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>36 977,50 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		<b>0,00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>637 867,51 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>36 977,50 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2010</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		<b>0,00 €</b>

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.  
 Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage  
 et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24  
 et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

<b>EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011</b>
---

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
 Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ,  
 LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN,  
 PELARD, GRAVE, MEREY, MONGE, ARSLANIAN, VECK, WILHELM,  
 CRUBELLIER, CLIQUET, LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE,  
 MERCIER, CHERY

Etaient absents ou excusés :  
 Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
 Madame CAMPOS,  
 Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
 Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 25**

**Votants : 28**

**Date de la convocation** : 22 mars 2011

**Délibération N° 07**

*Objet : BP 2011 Ville*

- Vu la délibération n°04 du Conseil Municipal du 15 février 2011, présentant le Débat d'Orientation Budgétaire 2011 ;
- Vu l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010 et portant affectation des résultats 2010 ;
- Sur avis favorable de la commission Action Economique Emploi Ressources du 10 et du 11 mars 2011 ;

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux le projet de budget primitif 2011,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE DES VOIX,

-Messieurs WILLER, LAURENT et Mesdames CRUBELLIER, CLIQUET ayant voté contre,-

- ADOPTE le budget primitif 2011 de la ville de Heillecourt, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 044 731,00 €	6 759 470,51 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 422 185,26 €	2 422 185,26 €
TOTAUX	7 466 916,26 €	9 181 655,77 €

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24 et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

<b>EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011</b>
---

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
 Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ,  
 LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN, GRAVE,  
 MEREY, MONGE, ARSLANIAN, VECK, WILHELM, CRUBELLIER,  
 CLIQUET, LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER, CHERY

Etaient absents ou excusés :  
 Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
 Madame CAMPOS,  
 Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
 Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,  
 Monsieur PELARD – pouvoir à Monsieur SARTELET.

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 28**

**Date de la convocation** : 22 mars 2011

**Délibération N° 08**

*Objet : BP 2011 Lotissement du Vercors*

- Vu la délibération n°04 du Conseil Municipal du 15 février 2011, présentant le Débat d'Orientation Budgétaire 2011 ;
- Vu l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010 et portant affectation des résultats 2010 du Lotissement du Vercors;
- Sur avis favorable de la commission Action Economique Emploi Ressources du 10 et du 11 mars 2011 ;

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux le projet de budget primitif 2011 du Lotissement du Vercors,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
 A L'UNANIMITE,

- ADOPTE le budget primitif 2011 du Lotissement du Vercors, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	757 000,00 €	748 867,51 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	36 977,50 €	37 000,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>793 977,50 €</b>	<b>785 867,51 €</b>

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.  
 Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage  
 et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24  
 et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

<b>EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011</b>
---

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
Mesdames et Messieurs ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ, LAGORCE,  
THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN, GRAVE, MEREY,  
MONGE, ARSLANIAN, VECK, WILHELM, CRUBELLIER, CLIQUET,  
LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER, CHERY.

Etaient absents ou excusés :  
Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
Madame CAMPOS,  
Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,  
Monsieur PELARD – pouvoir à Monsieur SARTELET  
Monsieur RITAINE.

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 23**

**Votants : 27**

**Date de la convocation** : 22 mars 2011

**Délibération N° 09**

*Objet : Vote des taux 2011*

- Sur avis favorable de la commission Action Economique Emploi Ressources du 10 et du 11 mars 2011,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE DES VOIX,

- Messieurs WILLER, LAURENT et Mesdames CLIQUET, CRUBELLIER ayant voté  
contre –,

- DECIDE le maintien des taux votés en 2010 soit :

- Taxe d'habitation	8.40 %
- Taxe foncière propriétés bâties	7.79 %
- Taxe foncière propriétés non bâties	18.25 %

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage  
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24  
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

<b>EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011</b>
---

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
 Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ,  
 LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN, GRAVE,  
 MEREY, MONGE, ARSLANIAN, VECK, WILHELM, CRUBELLIER,  
 CLIQUET, LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER, CHERY.

Etaient absents ou excusés :  
 Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
 Madame CAMPOS,  
 Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
 Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,  
 Monsieur PELARD – pouvoir à Monsieur SARTELET

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 28**

**Date de la convocation** : 22 mars 2011

**Délibération N° 10**

*Objet : Subventions 2011*

- Vu le budget primitif 2011,
- Sur proposition des commissions Animation, Culture et Sport du 10 février 2011 et Politique de la Famille et Action Sociale du 16 février 2011,
- Sur proposition et avis favorable de la commission Action Economique Emploi Ressources du 10 et du 11 mars 2011,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
 A L'UNANIMITE,

- AUTORISE un vote global des subventions,
- DECIDE le versement des subventions suivantes :

	SUBVENTION 2011
CCAS	45 000,00
Amicale du personnel communal	10 000,00
Loisirs et Rencontres	7 000,00
Loisirs et Rencontres Bibliothèque	10 000,00
Association Musique Heillecourt	5 100,00
E.S.H.	11 100,00
E.S.H. Exceptionnel	1 000,00
U S H	1 300,00
U.S.H Exceptionnel (si participation sportive à Neuhofen)	400,00
Association Philatélique	370,00
A.E.I.M. Foyer des Aulnes	450,00
A.E.I.M. Centre d'Aide par le Travail	450,00
Judo club	1 200,00
Fols qui Dansent	500,00
Association Sportive CES MONTAIGU	1 300,00
Scouts France Soutien environnement	500,00
F.N.A.C.A.	175,00

Souvenir Français	175,00
Jumelage	2 800,00
Amicale des donneurs de sang	440,00
Badminton	950,00
Pétanque	400,00
Footing Form	800,00
Aikido	300,00
Taekwondo	900,00
VTT Fun club	300,00
Jazz Partner's Band	400,00
Anciens Combattants Heillecourt/Jarville	175,00
A.C.P.G. – C.A.T.M..	175,00
Manonchante	500,00
Comité Départemental 54 Tennis (open Stanislas)	400,00
Free Folk Quartet	650,00
Heillecourt Cadre de Vie :	1 500,00
Association Nancy Porte Sud	1 000,00
Collège Montaigu : concert	400,00
Association animation MTL	1 000,00
GIHP	350,00
ARS	350,00
Association des retraites et personnes âgées	8 000,00
Amicale VICTOR HUGO	510,00
Association HEILLECOURT CHATEAUBRIAND	510,00
Association Groupe Scolaire EMILE GALLE	510,00
Association Jeunesses Musicales de France	1 000,00
Coopérative École E. GALLE	2 040,00
Coopérative École Primaire CHATEAUBRIAND	1 700,00
Coopérative École Maternelle CHATEAUBRIAND	1 020,00
USEP CHATEAUBRIAND :	600,00
Coopérative École Primaire VICTOR HUGO	1 700,00
Coopérative École Maternelle V. HUGO	1 020,00
USEP V. HUGO	600,00
Coopérative École Primaire V. HUGO (classes découvertes)	2 500,00
CELS CHATEAUBRIAND	6 800,00
CELS VICTOR HUGO	6 800,00
CELS EMILE GALLE	6 800,00
imprévus	3 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>109 920,00</b>

Certaines subventions, comme celles relatives au CELS, feront l'objet de versements échelonnés en fonction des besoins.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.  
Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage  
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24  
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

<b>EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011</b>
---

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ,  
LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN, GRAVE,  
MEREY, MONGE, ARSLANIAN, VECK, WILHELM, CRUBELLIER,  
CLIQUET, LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER, CHERY.

Etaient absents ou excusés :  
Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
Madame CAMPOS,  
Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,  
Monsieur PELARD – pouvoir à Monsieur SARTELET

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 28**

**Date de la convocation** : 22 mars 2011

**Délibération N° 11**

*Objet : Indemnisation des stagiaires*

De temps à autre la collectivité peut accueillir au sein de ses services, des étudiants dans le cadre de travaux ou de missions universitaires intégrés dans le cursus de formation.

Sur proposition et avis favorable des commissions Ressources des 10 et 11 mars 2011,

- Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances (JO du 02 avril 2006)
- Vu le décret n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances (JO du 30 juin 2006).
- Vu le décret n° 2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise (JO du 1<sup>er</sup> février 2008).
- Vu le code général des collectivités territoriales,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE,

**AUTORISE :**

- l'attribution d'une indemnité, au titre d'une gratification de stage, correspondante au plus à 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité sociale pour un stage minimum de 1 mois et sous réserve de la remise d'une étude ou de la réalisation d'une mission spécifique présentant un intérêt particulier pour notre commune qu'il conviendra de définir préalablement ;
- Monsieur le maire à signer les conventions nécessaires;
- que les crédits nécessaires soient inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage  
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24  
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

<b>EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011</b>
---

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ,  
LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN, GRAVE,  
MEREY, MONGE, ARSLANIAN, WILHELM, CRUBELLIER, CLIQUET,  
LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER, CHERY.

Etaient absents ou excusés :  
Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
Madame CAMPOS,  
Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,  
Monsieur PELARD – pouvoir à Monsieur SARTELET  
Madame VECK.

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**  
**Présents : 23**  
**Votants : 27**  
**Date de la convocation : 22 mars 2011**  
**Délibération N° 12**  
*Objet : Guide pratique*

Sur avis favorable des commissions Participation Communication en date du 21 février 2011, et Ressources des 10 et 11 mars 2011,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- Abstention de Mesdames ASSFELD-LEMAIRE et MERCIER -,

- AUTORISE Monsieur le Maire à conclure un contrat de régie publicitaire entre la commune de Heillecourt et la société PA Communication en vue de la conception et de l'impression d'un guide pratique d'environ 60 pages, et à signer toutes les pièces administratives correspondantes.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage  
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24  
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET



<b>EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011</b>
---

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ,  
LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN, GRAVE,  
MEREY, MONGE, ARSLANIAN, WILHELM, CRUBELLIER, CLIQUET,  
LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER, CHERY.

Etaient absents ou excusés :  
Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
Madame CAMPOS,  
Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,  
Monsieur PELARD – pouvoir à Monsieur SARTELET  
Madame VECK.

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 23**

**Votants : 27**

**Date de la convocation** : 22 mars 2011

**Délibération N° 13**

*Objet* : Concert CMJ

Sur avis favorable de la commission politique de la jeunesse du 2 mars 2011,

Le conseil municipal de Jeunes 13/17 ans organise un concert « Jeunesse » dans le but de rassembler les jeunes de Heillecourt autour de la Musique.

Celui-ci se déroulera le 7 mai 2011 à la Maison du Temps Libre (salle de spectacle) de 20H00 à 00H.

L'entrée au concert sera de 2 euros.

Lors du concert une vente est prévue au tarif unique de 1 euro pour les boissons et les confiseries.

Deux groupes de musiques seront accueillis

- « The Aerials »
- « Exit 98 »

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE,

- ACCEPTE l'organisation de ce concert,
- AUTORISE Monsieur le maire à signer les conventions relatives à cette manifestation et à régler les frais engendrés,
- AUTORISE l'ouverture d'une régie de recette pour l'encaissement des entrées, boissons et confiseries aux tarifs proposés.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage  
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24  
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

**Ville de Heillecourt**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011**

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ,  
LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN, GRAVE,  
MEREY, MONGE, VECK, ARSLANIAN, WILHELM, CRUBELLIER,  
CLIQUET, LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER, CHERY.

Etaient absents ou excusés :  
Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
Madame CAMPOS,  
Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,  
Monsieur PELARD – pouvoir à Monsieur SARTELET.

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 28**

**Date de la convocation : 22 mars 2011**

**Délibération N° 14**

*Objet : Modification des tarifs accueils de loisirs 4/11ans*

Sur proposition et avis de la commission Politique de la Jeunesse du 02 mars 2011,

La modification pour les Accueil de Loisirs de l'été 2011 porte sur la tranche inférieure à 382€ qui passe à 38.40€ au lieu de 36.60€

La CAF n'a publié les taux des aides (ATL et PS) qu'après le vote des tarifs des accueils de loisirs pour l'année 2011. Ces taux nous mettent en difficulté pour la tranche inférieure à 382€. En effet le tarif prévu nous amène à reverser aux familles la somme de 0,30€ si un enfant est inscrit pour une semaine d'accueil de loisirs

<b>SEMAINE DE 5 JOURS</b>	<b>HEILLECOURTOIS</b>		
	Tarif normal	Tarif pour famille avec CAF*	Tarif pour famille avec ATL**
coefficient inférieur à 382 €	<b>38,40 €</b>	19,20 €	0,30 €
coefficient compris entre 383 et 490 €	38,60 €	19,40 €	0,50 €
coefficient compris entre 491 et 977 €	40,60 €	21,40 €	2,50 €
coefficient compris entre 978 et 2169 €	42,70 €	23,50 €	
coefficient supérieur à 2170 €	44,70 €	25,50 €	
le repas	5,00 €	5,00 €	5,00 €

Prestation de service : 0.48€ \*8h\*5j / \*\* Aides aux Temps Libres : 3.78 € par jour \*5j

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE,

- ACCEPTE les nouvelles conditions tarifaires énoncées ci-dessus,
- RECONDUIT les régies d'avance et de recette ainsi que les modalités de recrutement des moniteurs et aides-moniteurs pour la durée des accueils de loisirs,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions avec les prestataires ainsi que le contrat d'assurance,
- AUTORISE le remboursement des activités en cas de maladie (sur présentation d'un certificat médical) ou pour tout autre cas de force majeure.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage  
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24  
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

**Ville de Heillecourt**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011**

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ,  
LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN, GRAVE,  
MEREY, MONGE, VECK, ARSLANIAN, WILHELM, CRUBELLIER,  
CLIQUET, LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER, CHERY.

Etaient absents ou excusés :  
Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
Madame CAMPOS,  
Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,  
Monsieur PELARD – pouvoir à Monsieur SARTELET.

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 28**

**Date de la convocation : 22 mars 2011**

**Délibération N° 15**

*Objet : Modification des tarifs accueils de loisirs 12/17ans*

La modification tarifaire est destinée à permettre la réalisation d'un projet qui porte sur la réalisation d'un mini stage de VTT et autres disciplines cyclistes avec une 1ère édition lors des vacances scolaires de Printemps 2011  
Sur proposition et avis favorable de la commission Politique de la Jeunesse du 2 mars 2011,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

activités	coefficient		tarifs heillecourtois			tarifs extérieurs		
			TARIFS	moins P.S.	A.T.L.	TARIFS	moins P.S.	A.T.L.
<b>Stage VTT</b>	inférieur à 380	90%	27,00 €	19,32 €	11,74 €	60,00 €	52,32 €	44,74 €
	de 381 à 487	95%	28,50 €	20,82 €	13,24 €			
	488 à 750	100%	30,00 €	22,32 €	14,74 €			
	751 à 972	100%	30,00 €	22,32 €	14,74 €			
	973 à 2160	105%	31,50 €	23,82 €				
	supé à 2160	110%	34,65 €	26,97 €				

A

L'UNANIMITE,

Abstention de Messieurs WILLER, LAURENT et Mesdames CLIQUET, CRUBELLIER -,

- ACCEPTE les tarifs proposés en vue de la mise en place de cette nouvelle proposition d'animation. Et d'intégrer la possibilité de location de VTT pour les jeunes qui n'en possèdent pas au tarif de 9€ pour 3 jours (chez Réciprocité Nancy),
- RECONDUIT les régies d'avance et de recette ainsi que les modalités de recrutement des moniteurs et aides-moniteurs pour la durée des accueils de loisirs,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions avec les prestataires ainsi que le contrat d'assurance,
- AUTORISE le remboursement des activités en cas de maladie (sur présentation d'un certificat médical) ou pour tout autre cas de force majeure.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage  
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24  
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

**Ville de Heillecourt**

<b>EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011</b>
---

Etaients présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
 Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ,  
 LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN, GRAVE,  
 MEREY, MONGE, VECK, ARSLANIAN, WILHELM, CRUBELLIER,  
 CLIQUET, LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER, CHERY.

Etaients absents ou excusés :  
 Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
 Madame CAMPOS,  
 Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
 Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,  
 Monsieur PELARD – pouvoir à Monsieur SARTELET.

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 28**

**Date de la convocation : 22 mars 2011**

**Délibération N° 16**

*Objet : Modification du tableau des effectifs*

Le tableau des effectifs annexé au budget primitif de la ville est un document synthétique qui recense l'ensemble des postes ouverts par le conseil municipal.

Sur avis favorable des commissions ressources des 10 et 11 mars 2011 et du comité technique paritaire du 15 mars 2011,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
 A L'UNANIMITE,

AUTORISE la modification du tableau des effectifs comme suit :

- TRANSFORMATION d'un poste de contrôleur des travaux en chef en technicien principal de 1 échelon conformément au décret 2010-1335 portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
- CREATION d'un poste de gardien de police municipale à compter du 1 juin 2011, un agent étant actuellement en détachement au sein des services du Ministère de l'Intérieur,
- SUPPRESSION des postes suivants :
  - 1 poste d'adjoint technique de 1° classe,
  - 2 postes d'ATSEM,
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2 ° classe,
  - 1 poste de monitrice de jardin d'enfant.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.  
 Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage  
 et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24  
 et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

**Ville de Heillecourt**

<b>EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011</b>
---

Etaients présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
 Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ,  
 LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN, GRAVE,  
 MEREY, MONGE, VECK, ARSLANIAN, WILHELM, CRUBELLIER,  
 CLIQUET, LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER, CHERY.

Etaients absents ou excusés :  
 Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
 Madame CAMPOS,  
 Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
 Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,  
 Monsieur PELARD – pouvoir à Monsieur SARTELET.

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 28**

**Date de la convocation** : 22 mars 2011

**Délibération N° 17**

*Objet* : Vente d'une parcelle Allée du Souvenir

En septembre 2010, Madame SEGUIN habitant au 5, rue Saint Exupéry a subi des dégradations et notamment l'incendie de la clôture de sa propriété par des individus non identifiés. Il s'agissait du 5° épisode de ce genre à cet endroit. Afin de limiter les regroupements dans ce secteur mal éclairé et à l'abri des regards, il est proposé de limiter l'espace le long du chemin reliant la rue du Souvenir à la rue Saint Exupéry par la mise en place d'une clôture rigide.

La commune de Heillecourt est propriétaire de la parcelle cadastrale AD328 d'une surface de 206 m<sup>2</sup> supportant l'assiette du chemin.

Suite à un découpage parcellaire réalisé par un Géomètre-Expert, la partie comprenant l'emprise du chemin, cadastrée AD1039, serait conservée par la commune de Heillecourt. La portion de terrain restante, cadastrée AD1038, serait vendue au propriétaire riverain car il n'y a pas d'accès autre que piéton à cette parcelle.

Une estimation du service des Domaines a fixé la valeur vénale du terrain à 2 500 € hors droits et taxes.

Madame SEGUIN accepte de prendre en charge les frais de géomètre et d'actes notariés.

De plus, une partie de l'emprise du chemin est actuellement sur la propriété de Madame SEGUIN, il est nécessaire de régulariser la situation cadastrale dans l'acte à venir.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
 A L'UNANIMITE,

- APPROUVE la vente à Madame SEGUIN dans les conditions financières proposées,
- AUTORISE le Maire à signer les actes à venir et tous les documents administratifs y afférents.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.  
 Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage  
 et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24  
 et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

**Ville de Heillecourt**

<b>EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>REUNI EN SEANCE LE 29 MARS 2011</b>
---

Etaients présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
 Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ,  
 LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN, GRAVE,  
 MEREY, MONGE, VECK, ARSLANIAN, WILHELM, CRUBELLIER,  
 CLIQUET, LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER, CHERY.

Etaients absents ou excusés :  
 Madame GILET – pouvoir à Madame ROUYER,  
 Madame CAMPOS,  
 Madame BADER – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,  
 Monsieur PROLONGEAU – pouvoir à Monsieur PIEROT,  
 Monsieur PELARD – pouvoir à Monsieur SARTELET.

*A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées*

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 28**

**Date de la convocation** : 22 mars 2011

**Délibération N° 18**

*Objet : Règlement Local de Publicité – Convention d'Etude -*

Le Plan d'Occupation Publicitaire de la commune a été approuvé en 1992. Datant de plus de 10 ans, il n'était plus adapté à l'environnement actuel de la commune.

Le conseil municipal a délibéré le 24 novembre 2009 et le 15 juin 2010 pour procéder à la révision du Plan d'Occupation Publicitaire en Règlement Local de Publicité et constituer un groupe de travail de manière à adapter les règles nationales aux contraintes locales et à préserver l'environnement.

Le document élaboré par cette identité sera ensuite présenté en Commission Départementale des sites et, après avis favorable de celle-ci, proposé à l'approbation du Conseil Municipal avant le 12 juillet 2011.

Face à l'évolution réglementaire dans le domaine et compte tenu des compétences de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne (ADUAN), il vous est proposé de confier une mission d'assistance, d'étude et de rédaction du nouveau Règlement Local de Publicité.

La participation de l'ADUAN à l'étude relative au Règlement Local de Publicité serait réalisée dans la cadre d'une convention avec la commune de Heillecourt pour un montant de 3 120 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
 A L'UNANIMITE,

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'ADUAN et tous les documents administratifs y afférents.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.  
 Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage  
 et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24  
 et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET